

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) COMMUNE DE LES GRAS

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Morteau,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n°83-630 du 12 Juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et le décret modifié n° 85-453 du 23 Avril 1985 ;

Vu les dispositions de la loi S.R.U. du 13 décembre 2000 et du décret du 27 Mars 2001 ;

Vu le décret n°2011-2008 du 29 Décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Les Gras en date du 14 octobre 2010 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu le transfert, à effet du 1^{er} juillet 2021, de la compétence « Elaboration des documents d'urbanisme » des communes membres à la CCVM ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 août 2021 validant la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de la commune de Les Gras ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Les Gras ;

Vu la décision n° E23000034/25 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Besançon en date du 12 mai 2023 désignant Madame Yolande GUYOTON, en qualité de commissaire enquêtrice et Monsieur Albert GROSPERRIN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'arrêté d'enquête publique n°ARR2023002 du 23 mai 2023 ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Gras. Les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU sont :

- Maîtriser le développement de l'urbanisation
- Privilégier un environnement de qualité
- Accompagner le développement résidentiel par une économie adaptée aux potentialités du territoire et par une offre d'équipement cohérente

Nom du commissaire enquêteur et de son suppléant

Madame Yolande GUYOTON, commissaire enquêtrice et Monsieur Albert GROSPERRIN, commissaire enquêteur suppléant, désignés par le Tribunal Administratif de Besançon.

Identité de la personne responsable du projet

Des informations pourront être demandées à la Communauté de Communes du Val de Morteau, représentée par son Président Monsieur Cédric BÔLE.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur

L'enquête publique est organisée pour une durée de 35 jours :

**Du vendredi 16 juin 2023
Au jeudi 20 juillet 2023
A la mairie LES GRAS**

Les lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 11h45
Le jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 9h00 à 12h00.

Madame GUYOTON, commissaire enquêtrice recevra à la mairie de Les Gras les :

- **Vendredi 16 juin de 8h30 à 11h45**
- **Samedi 1^{er} juillet de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 20 juillet de 13h30 à 17h30**

Consultation du dossier d'enquête publique et observations

Le dossier de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Les Gras ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Les Gras et à la Communauté de Communes du Val de Morteau (CCVM).

Il sera consultable pendant 35 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Les Gras, du Vendredi 16 juin 2023 à partir de 8h30 au Jeudi 20 juillet 2023 inclus jusqu'à 17h30.

Le dossier de projet du PLU de Les Gras sera consultable durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.mairielesgras.fr>, et sur le site internet de la CCVM à l'adresse suivante : <https://www.cc-valdemorteau.fr>, rubrique urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête publique déposé en mairie Les Gras et à la CCVM,
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur - Enquête élaboration PLU, 2 Place de la Libération, 25790 LES GRAS
- ou les adresser par email en spécifiant en objet qu'il s'agit de l'enquête publique du PLU de Les Gras à l'adresse suivante : plu-lesgras@valdemorteau.fr

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Président de la CCVM l'exemplaire du dossier d'enquête, accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif et au Préfet du Doubs.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, désigné à la mairie de LES GRAS (2 Place de la Libération, 25790 LES GRAS), aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la CCVM pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.mairielesgras.fr>, et sur le site internet de la CCVM à l'adresse suivante : <https://www.cc-valdemorteau.fr>, rubrique urbanisme.

Décision pouvant être adoptées au titre de l'enquête

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, l'organe délibérant du conseil communautaire pourra approuver le PLU de la commune de Les Gras éventuellement modifié.

Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation du conseil communautaire.